

**CE06 0795**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Direction du contentieux à régler hors cour l'action intentée par La Capitale Assurances générales inc. contre la Ville de Montréal relativement à une inondation survenue le 30 juin 2005 au [REDACTED], dans l'arrondissement de Dorval, dans le dossier 500-22-117647-050 de la Cour du Québec;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M<sup>e</sup> Claude Hamelin, de la Direction du contentieux, le chèque suivant :
  - 25 011,29 \$ à l'ordre de [REDACTED] en fidéicommiss;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Engagement de gestion FI63176009

Adopté à l'unanimité.

30.11 1063176009

---

**CE06 0796**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le principe d'un regroupement des activités de la Société de développement de Montréal (SDM) et de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), tel que le propose le document d'orientations stratégiques produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant la révision de la mission et du fonctionnement de la SHDM et de la SDM;
- 2- de mandater le directeur principal du Service des affaires corporatives et du Service des services administratifs pour soumettre, d'ici le 28 juin 2006, un plan d'intégration des activités de la SDM et de la SHDM (mission, structure, échancier, etc.) à être produit en concertation avec les deux sociétés impliquées et le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, ces derniers devant apporter leur pleine collaboration à la réalisation de ce mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1063267001

---

**CE06 0797**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 01-279-16 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), adopté le 3 avril 2006 par le conseil de l'arrondissement, celui-ci étant conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la greffière à délivrer un certificat de conformité à son égard et à en transmettre une copie certifiée conforme à l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1062622006

---